



# ARCHERS

# DE L'AUTUNOIS-MORVAN

## SPECIAL JEUNES

**SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021**  
COSEC DE LA CHATAIGNERAIE  
Route de Mesvres à AUTUN

Les Archers de l'Autunois Morvan vous invitent à participer au premier SPECIAL JEUNES de la saison.

### **Déroulement :**

12 cibles 48 places	
Ouverture du greffe	13 H 30
Début de l'échauffement	14 H 15
Début des tirs	15 H 00 (10 volées de 3 flèches)
Finales	16 H 15
Résultats vers	18 H 00
Arbitrage :	

**Niveau 3 et poussins : Blasons de 122 Cm**

**Niveau 1 : Blasons de 60 Cm**

**Niveau 2 : Blasons de 80 Cm**

**Niveau As : Blasons de 40 Cm**

**INSCRIPTIONS : 3,00 €**

**Accès à la salle : voir protocole sanitaire joint.**

**Passeport jeune, licence (ou pièce d'identité)**

**Tenue de sport et chaussures de sport obligatoires.**

**INSCRIPTIONS POUR LE MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 auprès de :**

**Jean-François ALUZE**

54 Route de Broye Couhard 71400 AUTUN

☎ : 09 75 27 33 64 / 06 76 66 73 42

Mail : [jean-francois.aluze@orange.fr](mailto:jean-francois.aluze@orange.fr)

**Buffet, buvette, chaises à votre disposition tout au long de l'après-midi.**

**Les ARCHERS DE L'AUTUNOIS-MORVAN vous souhaitent une  
bonne saison sportive.**





# ARCHERS DE L'AUTUNNOIS-MORVAN

**CONCOURS SPECIAL JEUNES 27 NOVEMBRE 2021**

## **PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ACCES AU COSEC**

**Il est entendu que les dispositions ci-après peuvent être minimisées ou aggravées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions fédérales ou municipales.**

Pour toute personne présente dans les locaux (arbitres, compétiteurs, organisateurs, spectateurs), l'accès au cosec de la Châtaigneraie est conditionné à la présentation d'un pass' sanitaire « valide ». Le contrôle sera fait au greffe.

Il consiste à fournir sous forme papier ou numérique une preuve de non-contamination au COVID.

Ce pass' se dessine sous 3 formes :

- Un certificat de vaccination à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet depuis plus de 7 jours.
- Un test négatif RT PCR ou antigénique de moins de 72 heures,
- Un certificat de rétablissement de la COVID 19 (test RT-PCR positif ou antigénique datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Toute absence de pass' sanitaire ou pass' sanitaire non valide entraînera l'annulation de l'inscription et le non accès aux installations.

Le refus de contrôle du pass' ou un pass' « non valide » **entraînera l'impossibilité d'accès à la salle et l'annulation de l'inscription.**

Le pass' sanitaire doit pouvoir être présenté aux autorités compétentes à TOUT INSTANT. Veiller à le conserver sur vous.

Elles s'appliquent aux mineurs de plus de 12 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### **Désinfection des mains et matériels.**

Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition à l'entrée de la salle pour désinfection des mains à l'arrivée et au départ, ainsi que du savon dans les lavabos.

### **Port du masque.**

Le port du masque n'est pas obligatoire si vous êtes en possession d'un pass' sanitaire valide.

Il reste toutefois conseillé comme mesure barrière notamment en cas de regroupement.